



Tableau de bord : biogaz Deuxième trimestre 2016

AOÛT 2016

Fin juin 2016, 463 installations produisent de l'électricité à partir de biogaz, correspondant à une puissance totale installée de 379 MW.

Au cours du deuxième trimestre 2016, 8 MW ont été raccordés. En y ajoutant les 4 MW du premier trimestre, ce sont 12 MW qui ont été raccordés depuis le début de l'année, soit une baisse des deux tiers par rapport au premier semestre 2015. Les unités de méthanisation représentent plus de la moitié du nombre et de la puissance des installations nouvellement raccordées.

La taille des installations du parc est très variable selon le type d'installation. La méthanisation représente ainsi 63 % du nombre d'installations et 26 % de la puissance installée.

La puissance des projets en file d'attente atteint 109 MW au 30 juin 2016.

Enfin, les injections de biométhane dans les réseaux de gaz naturel sont en constante progression. Elles ont été multipliées par 2,5 au premier semestre 2016 par rapport au premier semestre 2015.

PRINCIPAUX RÉSULTATS

Biogaz pour la production électrique	Nombre d'installations	Puissance (en MW)
Parc raccordé au 30/06/2016 (p)	463	379
Parc raccordé au 31/12/2015	424	367
Évolution par rapport à fin 2015 (%)	9	3
Nouvelles installations du 1er semestre 2016 (p)	39	12
Nouvelles installations du 1er semestre 2015	44	34
Évolution (%)	-11	-65

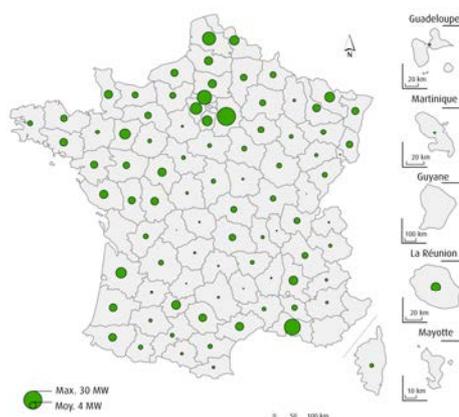
(p) : ces premiers résultats sont provisoires et seront révisés les trimestres suivants (méthodologie). L'évolution du parc raccordé dépend des nouvelles installations mais aussi d'éventuels déraccordements.

Champ : métropole et DOM.

Source : SOeS d'après Enedis, RTE, EDF-SEI, CRE et les principales ELD

Puissance totale raccordée par département au 30 juin 2016

En MW



Champ : métropole et DOM. Installations de production électrique à partir de biogaz.

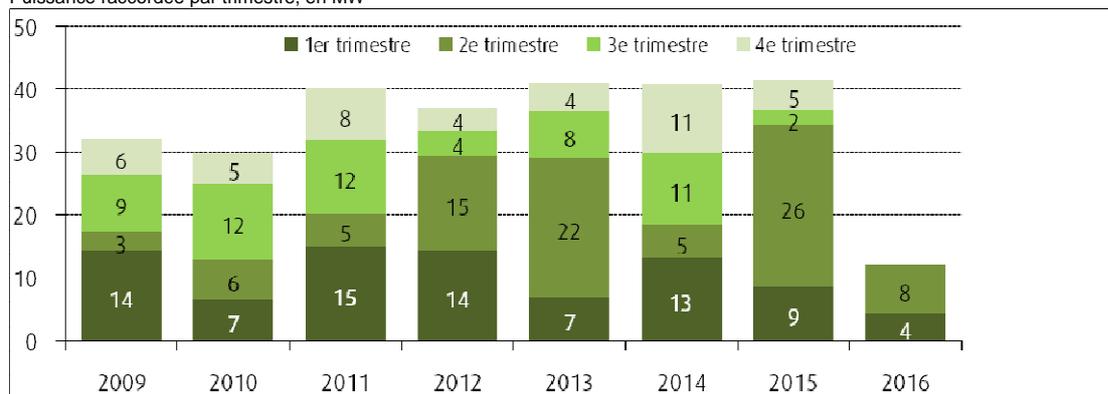
Source : SOeS d'après Enedis, RTE, EDF-SEI, CRE et les principales ELD

Tableau de bord : biogaz Deuxième trimestre 2016

ÉLECTRICITÉ A PARTIR DE BIOGAZ : FAIBLE NIVEAU DE RACCORDEMENT AU DEUXIEME TRIMESTRE, ET PLUS GÉNÉRALEMENT DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE

Nouveaux raccordements

Puissance raccordée par trimestre, en MW

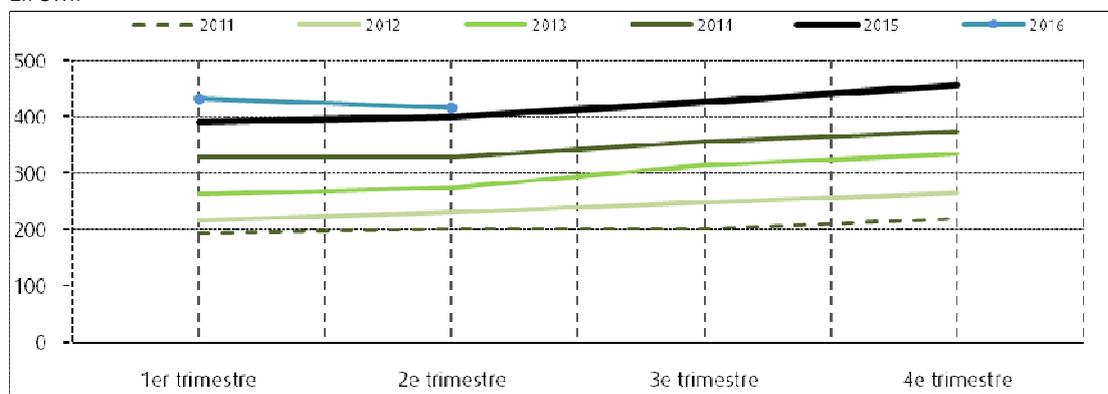


Champ : métropole et DOM. Installations de production électrique à partir de biogaz.

Source : SOeS d'après Enedis, RTE, EDF-SEI, CRE et les principales ELD

Production trimestrielle d'électricité à partir de biogaz

En GWh



Champ : France continentale, hors ELD et hors RTE.

Source : SOeS, d'après EDF (obligations d'achat)

Fin juin 2016, le parc des installations produisant de l'électricité à partir de biogaz atteint une puissance de 379 MW, en progression de 3 % par rapport à fin 2015. La puissance des nouvelles installations est la plus faible atteinte pour un premier semestre depuis 2009. Ces dernières relèvent principalement de la méthanisation.

La taille des installations du parc national est très variable. En particulier, un quart des installations de production électrique à partir de biogaz ont une puissance unitaire d'au moins 1 MW et représentent à elles seules 73 % de la puissance totale installée.

Les installations de méthanisation, qui sont les plus nombreuses (63 % des installations raccordées), ont une

puissance moyenne de seulement 0,3 kW. Les installations exploitant le biogaz issu des installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND) sont en revanche moins nombreuses, mais de puissance unitaire moyenne bien plus importante (1,8 MW). Ces dernières contribuent ainsi à plus des deux tiers de la puissance totale installée.

La production d'électricité à partir de biogaz augmente de 7,6 % au premier semestre 2016 par rapport au premier semestre 2015. Elle représente 0,3 % de la consommation électrique nationale.

Le nombre de projets en file d'attente s'élève à 176 fin juin 2016. Ils correspondent à une puissance de 109 MW.

Tableau de bord : biogaz Deuxième trimestre 2016

Répartition des installations par tranche de puissance au 30 juin 2016

Tranches de puissance	Installations		Puissance		
	nombre	répartition en %	MW	répartition en %	dont puissance installée en 2016
< 0,5 MW	279	60	54	14	6
≥ 0,5 et < 1 MW	70	15	50	13	3
≥ 1 MW	114	25	275	73	3
Total	463	100	379	100	12

Champ : métropole et DOM. Installations de production électrique à partir de biogaz.

Source : SOeS d'après Enedis, RTE, EDF-SEI, CRE et les principales ELD

Répartition des installations par type au 30 juin 2016 (méthodologie)

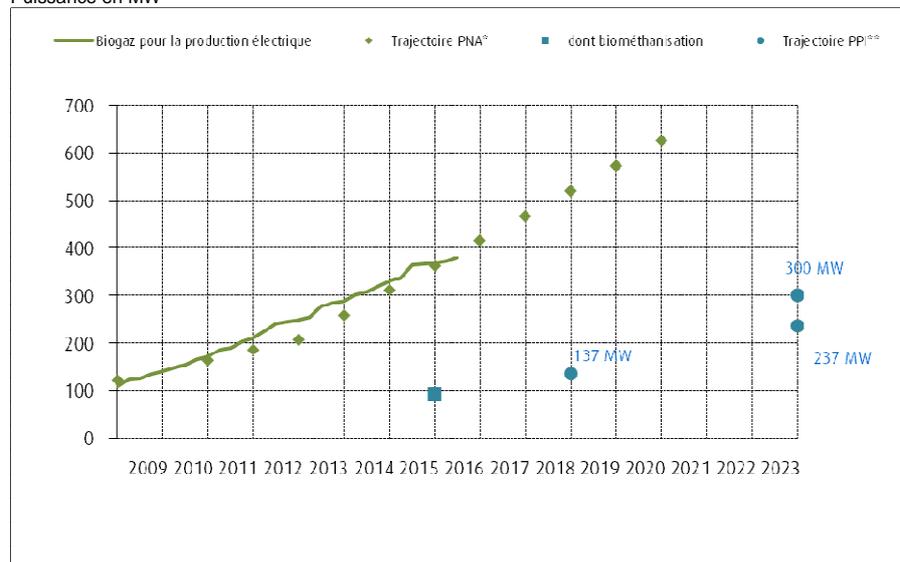
	Installations		Puissance		
	nombre	répartition en %	MW	répartition en %	dont puissance installée en 2016
Méthanisation	291	63	100	26	7,5
ISDND	146	32	257	68	4,6
Step	26	6	23	6	0,0
Total	463	100	379	100	12,1

Champ : métropole et DOM. Installations de production électrique à partir de biogaz.

Source : SOeS d'après Enedis, RTE, EDF-SEI, CRE et les principales ELD

Évolution du parc

Puissance en MW



* Trajectoire au titre du plan d'action national en faveur des énergies renouvelables, prévu par la Directive 2009/28/CE relative à la promotion de l'utilisation des énergies renouvelables.

** La programmation pluriannuelle des investissements (PPI) de production d'électricité prévoit un premier objectif de puissance installée pour fin 2018 et deux options (haute et basse) pour fin 2023 (cf. arrêté du 24 avril 2016).

Champ : métropole et DOM. Installations de production électrique à partir de biogaz.

Source : SOeS d'après Enedis, RTE, EDF-SEI, CRE et les principales ELD

Tableau de bord : biogaz Deuxième trimestre 2016

RÉSULTATS RÉGIONAUX

Les régions Île-de-France, Aquitaine-Limousin Poitou-Charentes, Nord-Pas-de-Calais-Picardie et Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine représentent la moitié de la puissance totale installée pour la production électrique à partir de biogaz. L'Île-

de-France occupe la première place, avec 71 MW installés.

Les départements d'outre-mer représentent seulement 2 % de la puissance totale du parc national, les installations de production d'électricité à partir de biogaz étant principalement situées à La Réunion.

Installations raccordées par région

	Biogaz pour la production d'électricité Parc au 30 juin 2016				Nouvelle puissance raccordée en 2016
	Nombre d'installations	Puissance			
		(en MW)	répartition (en %)	évolution ¹ (en %)	(en MW)
Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine	82	41	11	9	3
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	38	39	10	0	0
Auvergne-Rhône-Alpes	45	28	7	2	0
Bourgogne-Franche-Comté	33	12	3	5	1
Bretagne	45	14	4	6	1
Centre-Val de Loire	25	13	3	-	-
Corse	1	2	0	-	-
Île-de-France	16	71	19	-	-
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées	28	30	8	0	0
Nord-Pas-de-Calais-Picardie	40	42	11	8	3
Normandie	47	23	6	5	1
Pays de la Loire	42	29	8	6	2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	16	28	7	1	0
Total métropole	458	372	98	3	11
Guadeloupe	1	1	0	-	-
Martinique	1	1	0	-	1
Guyane	-	-	-	-	-
La Réunion	3	6	2	-	-
Mayotte	-	-	-	-	-
Total DOM	5	8	2	12	1
France	463	379	100	3	12

¹ Évolution de la puissance raccordée par rapport au 31/12/2015.

Champ : métropole et DOM. Installations de production électrique à partir de biogaz.

Source : SOeS d'après Enedis, RTE, EDF-SEI, CRE et les principales ELD

LES INJECTIONS DE BIOMÉTHANE DANS LES RESEAUX DE GAZ NATUREL

L'injection de biométhane dans les réseaux de gaz naturel continue de progresser fortement au premier semestre, s'élevant à 79 GWh, contre 32 GWh au cours du premier semestre 2015.

Au cours du seul deuxième trimestre 2016, 45 GWh ont été injectés soit une augmentation de 30 % par rapport au trimestre précédent.

MÉTHODOLOGIE

Le tableau de bord biogaz porte, d'une part, sur le suivi trimestriel du parc des installations de production d'électricité à partir de biogaz, raccordées au réseau électrique, et d'autre part, sur les projets en cours d'instruction pour lesquels une demande de raccordement a été déposée auprès d'un opérateur. La production d'électricité est également estimée chaque trimestre sur la base des obligations d'achat facturées. Depuis le premier trimestre 2016, ce tableau de bord couvre également les injections de biométhane dans les réseaux de gaz naturel.

Source

Les informations sont fournies chaque trimestre par différents opérateurs.

Pour l'électricité :

- le réseau de transport : RTE (Réseau de transport d'électricité) ;
- les réseaux de distribution : Enedis ainsi que les trois principales entreprises locales de distribution (ELD) : Électricité de Strasbourg réseaux, Gérédis et SRD réseaux de distribution ;
- EDF-SEI (Systèmes électriques insulaires) - (pour la Corse et les DOM hors Mayotte) ;
- la Commission de régulation de l'énergie (CRE), pour évaluer chaque année le nombre et la puissance électrique des autres ELD, à partir des statistiques sur les obligations d'achat.

Pour le biométhane :

- les réseaux de transport : GRTgaz et TIGF (Transport et infrastructures gaz France) ;

- le réseau de distribution : GRDF (Gaz réseau distribution France).

Champ

Le champ est l'ensemble du territoire français (métropole et départements d'outre-mer). Seules les installations raccordées au réseau sont prises en compte.

Définitions

Biogaz : gaz combustible issu d'une réaction biologique, la méthanisation ou fermentation anaérobie (dégradation bactérienne de matières organiques, en absence d'oxygène).

Raccordement : le raccordement consiste à connecter physiquement une installation au réseau public d'électricité de façon à lui permettre d'échanger avec le réseau la totalité de la puissance que le demandeur du raccordement souhaite injecter ou soutirer. Le raccordement est un préalable à l'accès des utilisateurs aux réseaux publics d'électricité.

Types d'installation :

- **Méthanisation** : méthaniseurs produisant du biogaz essentiellement à partir de résidus agricoles, mais aussi à partir de biodéchets, notamment d'industries ou de collectivités ;
- **ISDND** : installations valorisant le biogaz issu d'installations de stockage de déchets non dangereux ;
- **Step** : installations valorisant le biogaz issu de stations d'épuration urbaines ou industrielles.

Denis CAVAUD, SOeS

Directeur de publication : Sylvain Moreau

Dépôt légal : août 2016

ISSN : en cours

commissariat général au développement durable

Commissariat général au développement durable

Service de l'observation et des statistiques

Tour Séquoia

92055 La Défense cedex

Mél. : diffusion.so.es.cgdd@developpement-durable.gouv.fr

www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr

